

Transport avec camionnette et remorque CHF 150.—/heure HT.

Conditions générales

Nos prix s'entendent en francs suisses, transport et TVA 8.1 % non compris. Départ et restitution des machines ou du matériel à notre atelier, Route de Sorvilier 2 à 2735 Bévillard

Les machines vous sont remises propres, réservoir à carburant plein. Pour les machines qui ne seraient pas restituées aux mêmes conditions, le nettoyage sera facturé ainsi que la différence de carburant (au prix du jour).

Les éventuelles réparations ainsi que les services durant la période de location ne doivent être effectués que par la maison Heimann frères. Toutes anomalies techniques ou dégâts survenus durant la période de location doivent être signalés.

La couverture assurance est uniquement destinée à couvrir les éventuels dommages au niveau de la machine et en aucun cas pour des dommages corporels, matériels ou d'autres dommages provoqués par les machines ou le matériel loués.

Toutes personnes utilisant ces machines doivent être en possession d'un permis adéquat. Elles sont tenues de les utiliser avec soin, de s'occuper de l'entretien journalier (graissage, niveau, contrôle visuel des différents éléments, vérifier l'absence de fuite etc.)

Les annulations de réservation doivent nous parvenir dans les 5 jours ouvrables avant la date définie, sans quoi une part de location peut être exigible.

La fin d'une période de location (si celle-ci n'a pas été définie préalablement) doit nous être communiquée dans les 2 jours ouvrables avant la fin de celle-ci, afin que nous puissions organiser les locations à venir, sans quoi un supplément peut être exigible.

Le paiement se fait lors du retour de la machine ou par facture pour les clients Heimann frères. Toutefois un acompte peut être demandé avant et/ou durant la période de location.

En cas d'arrêt forcé de l'objet loué, la maison Heimann frères ne peut être tenu responsable d'un éventuel retard dans l'exécution des travaux. Toutes prétentions à des dommages et intérêts sont donc exclues !

En cas de problèmes techniques durant la période de location (fuite de lubrifiant, produit nocif etc.) la responsabilité et les frais éventuels en découlant sont à la charge de l'utilisateur (ou de son assurance RC).